



COMMISSION DES LETTRES - BILAN 2019

Rapport d'activités – Exercice 2018

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Service général des Lettres et du Livre

Boulevard Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles

www.lettresetlivre.cfwb.be

Sommaire

1	Présentation	2
2	Composition	3
3	Avis sur les achats d'ouvrages	4
4.	Avis sur les aides à la création littéraire.....	5
5.	Avis sur les aides à l'édition de poésie et de théâtre.....	9
6.	Prix annuel de la Première Œuvre	10

1. PRÉSENTATION

La Commission des Lettres est régie par un arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement des instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis dans le secteur culturel.

La Commission des Lettres, instance d'avis auprès du Service général des Lettres et du Livre, remet au Ministre responsable de la politique des lettres belges de langue française :

- des recommandations relatives aux achats d'ouvrages d'auteurs francophones belges, d'origine belge, ou domiciliés en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui sont destinés à des institutions scientifiques ou culturelles belges et étrangères au sein desquelles s'étudient et se diffusent la langue française et les littératures qui s'y rattachent ;
- des avis sur les demandes de bourses littéraires introduites auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (bourses de création, bourses «année sabbatique», bourses d'appoint, bourses de découverte, bourses de résidence d'auteurs) ;
- des propositions de lauréats du Prix littéraire de la Première Œuvre et du Prix Leo Beeckman pour le rayonnement des lettres belges à l'étranger ;
- des propositions d'aides financières à l'édition de poésie et d'œuvres théâtrales ;
- des avis sur des projets littéraires développés en Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine de la création, de l'édition, de la diffusion et de la promotion de la littérature à la demande du Ministre ayant les lettres dans ses attributions.

2. COMPOSITION

La Commission des Lettres se compose de onze membres effectifs, nommés par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour un mandat d'une durée maximale de cinq ans :

- trois professionnels nommés parmi les titulaires de l'enseignement des lettres belges de langue française dans les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

Monsieur Paul ARON
Monsieur Benoit DENIS
Monsieur Pierre PIRET

- un expert ou un professionnel dans le domaine des lettres nommé en raison de sa contribution au développement des lettres belges de langue française :

Monsieur Jean-Marie KLINKENBERG

- un expert issu de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises :

Monsieur Jacques DE DECKER

- deux représentantes d'organisations représentatives d'utilisateurs agréées :

Madame Sylvie GODEFROID
Madame Anne VANWEDDINGEN

- quatre représentants de tendances idéologiques et philosophiques :

Madame Anne DE GAND
Monsieur Marc LAVALLÉ
Madame Marie-Christine PIRONNET
Monsieur Christian ROBINET

La Commission des Lettres est présidée par Monsieur Pierre PIRET.

Monsieur Laurent MOOSEN, directeur de la Direction des Lettres, représente l'administration.

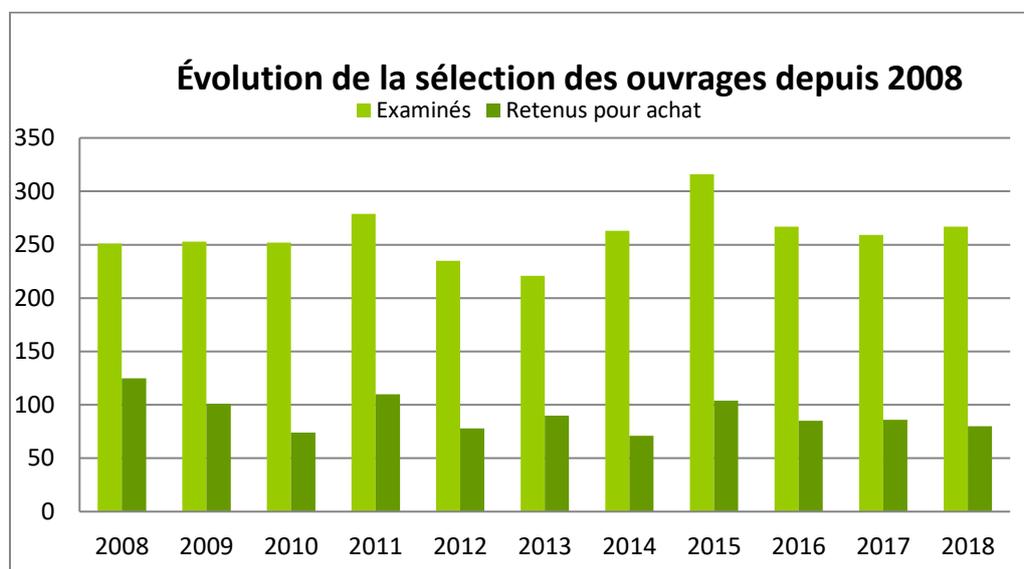
Le représentant de la Ministre de la Culture est invité aux réunions ainsi que la déléguée du Service général de l'Inspection de la Culture.

En 2018, le secrétariat de la Commission des Lettres a enregistré un taux de présence de 86% sur les quatre réunions organisées les 20 février, 31 mai, 11 septembre et 30 novembre.

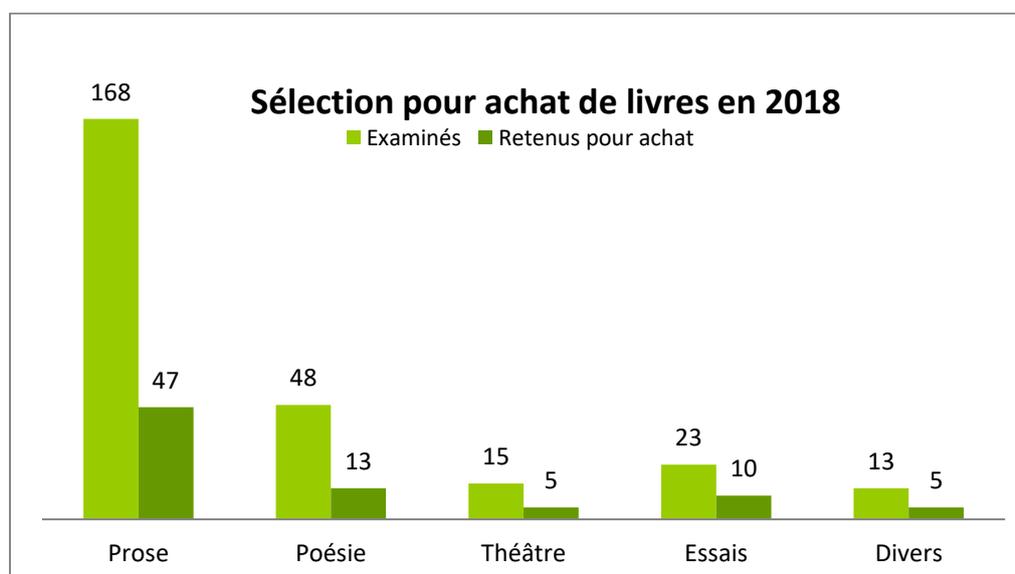
3. AVIS SUR LES ACHATS D'OUVRAGES

La Direction des Lettres envoie plusieurs fois par an des ouvrages littéraires sélectionnés par la Commission des Lettres à des institutions belges ou étrangères.

À cette fin, la Commission examine des ouvrages d'auteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles publiés par des éditeurs belges, français, suisses ou québécois, couvrant les domaines de la prose, de la poésie, du théâtre et de l'essai.



Dans un premier temps, chaque ouvrage est acquis - ou reçu dans le cas d'éditeurs soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles - en 11 exemplaires en vue d'être soumis à la Commission des Lettres. Suivant ses recommandations, des achats complémentaires par titre sont effectués par la Direction des Lettres.



En 2018, la Commission a examiné, tous genres confondus, **267** ouvrages et en a proposé **80** pour achats soit **30%**.

Au total, **5164** volumes ont été acquis en 2018 pour une somme de **75252€**. Ces acquisitions sont effectuées par la Direction des Lettres dans le cadre d'un marché public.

4. AVIS SUR LES AIDES À LA CRÉATION LITTÉRAIRE

La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient la création littéraire en octroyant différents types de bourse aux auteurs belges francophones

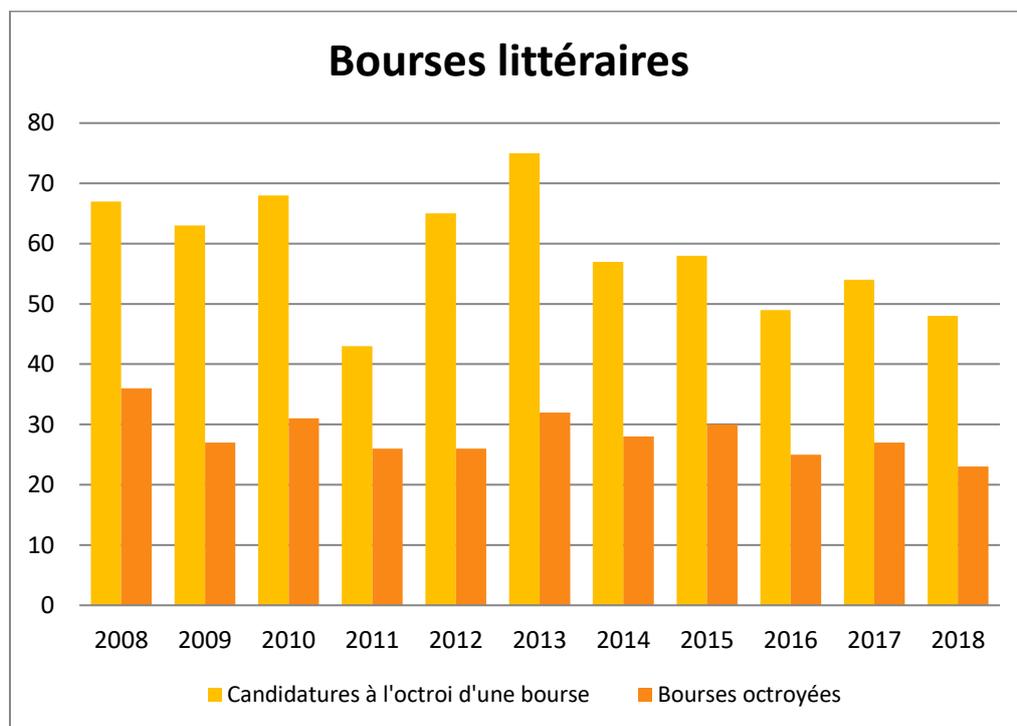
Pour bénéficier d'une bourse, l'auteur doit être belge ou résider en Belgique depuis au moins cinq ans et avoir publié un ouvrage littéraire auprès d'un éditeur répondant aux critères énoncés dans la Charte relative à l'édition professionnelle.

Les bourses littéraires sont octroyées par la Ministre de la Culture sur proposition de la Commission des Lettres. *

En 2018, la Commission des Lettres a examiné **48** dossiers de candidature à l'attribution d'une bourse littéraire. **23** candidatures ont obtenu un avis favorable, avis suivis par la Ministre pour un montant total de **138.500,00 €**.

Tel n'est pas le cas des bourses de résidences à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, réservées aux auteurs dramatiques contemporains, qui sont examinées par un comité mixte constitué conformément à la convention du 18/08/2016 entre le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Agence Wallonie-Bruxelles International et le CIRCA (Centre international de Recherche, de Création et d'Animation) de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon. Trois bourses par an pour la Chartreuse sont allouées par la Ministre de la Culture pour un montant total de **4.500 €. Les trois résidents en 2018 étaient Emmanuel DE CANDIDO, Adeline DIEUDONNÉ et Laurent PLUMHANS.*

4.1 ÉVOLUTION DE LA SÉLECTION DES CANDIDATURES À UNE BOURSE LITTÉRAIRE DEPUIS 2008



4.2 BOURSES LITTÉRAIRES ATTRIBUÉES EN 2018

Bourse « Année sabbatique » (25.000 €)

La bourse d'année sabbatique s'adresse à un auteur dont la notoriété est établie. Elle ne peut être obtenue qu'une seule fois. L'auteur doit satisfaire aux conditions suivantes : être âgé de quarante ans au moins, avoir déjà publié au moins trois ouvrages à compte d'éditeur et soumettre un projet rédactionnel d'envergure.

En 2018, une seule candidature à l'attribution d'une bourse « Année sabbatique » a été soumise à l'avis de la Commission des Lettres. Elle a obtenu un avis favorable, avis suivi par la Ministre de la Culture.

In Koli Jean	BOFANE	Demain la libération	roman
--------------	--------	----------------------	-------

Bourses de création (9.000 €)

Le candidat à une bourse de création doit avoir publié au minimum deux ouvrages littéraires auprès d'un éditeur répondant aux critères énoncés dans la *Charte relative à l'édition professionnelle*. La bourse de création est considérée comme un revenu de remplacement. L'auteur doit s'engager à prendre un congé de trois mois pour se consacrer à l'écriture et ne pas bénéficier de revenus professionnels durant cette période. L'auteur ne peut avoir bénéficié d'une bourse de création au cours des deux années précédant sa demande.

En 2018, la Direction des Lettres a reçu **17** dossiers de candidature à une bourse de création. La Commission a rendu des avis favorables pour **9** d'entre eux, avis suivis par la Ministre.

Christine	AVENTIN	FéminiSpunk	essai
Françoise	BERLANGER	Les Lianes	texte théâtral
Éric	BRUCHER	Blaise et Juan	trois projets littéraires (théâtre, poésie et roman)
Daniel	FANO	Maudit rêveur	roman
Malika	MADI	Tagmout 1870	roman
Annick	M'KELE	Simba	roman
Vinciane	MOESCHLER	Quelque part on m'attend	roman
Vincent	THOLOMÉ	Kivu	fiction
Antoine	WAUTERS	L'Orphelin	roman

Bourses de découverte (3.500 €)

La bourse de découverte est réservée aux auteurs qui ont publié un premier ouvrage littéraire (voire deux) auprès d'un éditeur répondant aux critères énoncés dans la *Charte relative à l'édition professionnelle*. Cette bourse ne peut être obtenue qu'une seule fois.

En 2018, la Direction des Lettres a reçu **11** dossiers de candidature. La Commission a rendu un avis favorable pour l'octroi de **2** bourses de découverte, avis suivi par la Ministre.

Adeline	DIEUDONNÉ	La vraie vie	roman
François	LAURENT	En effet papillon !	texte

Bourses d'appoint (3.000 €)

La bourse d'appoint est destinée à supporter les frais entraînés par la rédaction de l'ouvrage : voyages, documentation, recherches, etc.

En 2018, la Direction des Lettres a reçu **12** dossiers de candidature. La Commission a rendu un avis favorable pour l'octroi de **5** bourses d'appoint, avis suivis par la Ministre

Patrick	CORILLON	Voyage en Belgique, le pays où l'on n'arrive jamais	anthologie des voyageurs, recueil commenté
Claire	DEVILLE	Lune atroce soleil amer	roman
Philippe	HERBET	Albert Dadas	roman
Michel	LAMBERT	No bananas	recueil de nouvelles
Stéphanie	MANGEZ	Histoires ordinaires # Insurrection	texte pour le théâtre

Bourses de résidence (1.500 €)

Cette bourse s'adresse soit aux auteurs invités par un centre de création littéraire ou dramatique, soit aux auteurs qui résident dans des lieux mis à leur disposition par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 2018, la Direction des Lettres a reçu **7** dossiers de candidature. La Commission a rendu des avis favorables pour l'octroi de **6** bourses de résidence d'auteur, avis suivis par la Ministre.

Dominique	COSTERMANS	Des petits plats dans les grands	recueil de nouvelles et roman
Laurent	DEMOULIN	Sans titre	roman

Véronique	JANZYK	La Poule	recueil de nouvelles
Roland	LADRIÈRE	Le détail pur dans l'indistinct	recueil de poèmes
Caroline	LAMARCHE	Incandescences	projet littéraire et filmique
Stéphane	LAMBERT	Renaître par l'image	texte

Dans le cadre de la constitution d'un entrepôt numérique, il est demandé à l'auteur ayant bénéficié d'une bourse de déposer deux exemplaires de l'ouvrage publié ou du tapuscrit sous format numérique afin de permettre la conservation de l'ouvrage ou du tapuscrit dans le dépôt numérique de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'une part et la valorisation - sous réserve de l'accord de l'auteur - des productions littéraires de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le futur portail des littératures.

5. AVIS SUR LES AIDES À L'ÉDITION DE POÉSIE ET DE THÉÂTRE

Une aide spécifique et ponctuelle est accordée à l'édition de poésie et de théâtre sur base d'un manuscrit et d'un devis transmis à la Direction des Lettres et soumis à la Commission des Lettres. Cette aide représente 50% du devis de fabrication (devis imprimeur + budget édition). Le montant de l'aide est plafonné à **2.500 €** et est toujours versé à l'éditeur. Seul un éditeur qui ne bénéficie pas de contrat-programme peut introduire une demande. Un éditeur étranger peut également introduire une demande pour la publication d'un auteur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En contrepartie de cette aide, l'éditeur s'engage à faire mention sur chaque ouvrage de l'aide apportée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et à déposer 12 exemplaires de l'ouvrage réalisé à la Direction des Lettres.

En 2018, un dossier de demande d'aide ponctuelle à l'édition a été adressé à la Direction des Lettres. La Commission a émis un avis favorable, avis suivi par la Ministre de la Culture.

- Maison d'édition **Cactus inébranlable**, pour une anthologie intitulée **Belgique, terre d'aphorismes**.

6. PRIX ANNUEL DE LA PREMIÈRE ŒUVRE

Ce prix annuel récompense un auteur pour une première œuvre publiée, quel que soit le genre littéraire.

La Commission, sur la base, notamment, des ouvrages qu'elle sélectionne en vue d'achats, propose d'attribuer le prix parmi les premières œuvres, tous genres confondus (roman, nouvelle, poésie, théâtre, essai).

Après un premier vote indicatif, les ouvrages suivants obtiennent le plus grand nombre de voix et se détachent nettement :

- Sébastien MINISTRU, *Apprendre à lire* (4 voix),
- Annick WALACHNIEWICZ, *Il ne portait pas de chandail* (5 voix)
- Harold SCHUITEN, *Tu vas aimer notre froid* (6 voix).

Après un échange de vues sur ces trois livres, la Commission des Lettres a proposé de décerner le prix de la Première Œuvre à Harold SCHUITEN pour *Tu vas aimer notre froid*.

Le sujet est pour le moins original. L'auteur joue habilement avec les codes du reportage et ceux du récit de voyage et mène, non sans ironie, une réflexion sur les enjeux de l'écriture et sur le statut de son texte.

La Ministre a suivi la proposition de la Commission des Lettres.

Harold Schuiten est né à Bruxelles en 1981.

« *Harold Schuiten a vécu pendant un an une expérience insolite sinon extravagante : enseigner le français dans des villages de Yakoutie, la région la plus glaciale de la planète. Il raconte cette aventure avec fraîcheur et drôlerie. Tu vas aimer notre froid porte un regard de candide sur une Sibérie perdue, loin de Saint-Pétersbourg et de Moscou, en Yakoutie, dans les confins insondables du plus grand pays du monde.* » In Les Impressions Nouvelles <https://lesimpressionsnouvelles.com/catalogue/tu-vas-aimer-notre-froid/>